



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Noisy-le-Grand - Site Louis Lumière

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BNP Paribas Immobilier Résidentiel

Nom, prénom et qualité de la personne

Thibault de Lanouvelle

habilitée à représenter la personne morale

Directeur de Programmes Adjoint

RCS / SIRET

4 4 1 0 5 2 7 3 5 0 0 0 3 8

Forme juridique

Société par actions simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39a	Création d'environ 35 182 m <sup>2</sup> SDP
47a	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article R.122-2 du code de l'environnement, et la rubrique 47.a) du tableau annexé, Défrichement portant sur une superficie totale même fragmentée entre 10 et 25ha : 22 160 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un programme immobilier comportant plusieurs bâtiments de logements collectifs en accession et social, ainsi que des maisons individuelles, une réutilisation d'un bâtiment existant (réhabilitation pour des usages d'enseignement et de co-living), SOHO (formulation ...), création de voiries, d'espaces verts et d'un plan d'eau central.

Les bâtiments de logements s'élèveront de R+4 à R+7 sur un niveau de sous-sol. Les maisons individuelles (R+1) ne feront pas l'objet de création de sous-sol.

Construction de 453 logements pour 35 182m<sup>2</sup> SDP et 435 parkings

## 4.2 Objectifs du projet

Le site se situe en bordure Est de l'OAP Pôle gare du Grand Paris Express. L'objectif de cette OAP est d'accompagner les projets de transports en commun du Grand Paris en améliorant les liaisons inter-quartier, en développant les espaces naturels, en requalifiant certains espaces, en développant une offre mixte. Le site est identifié par une programmation de logements dont une partie en locatif social. Le projet doit également être capable d'assurer une transition douce et respectueuse des formes urbaines existantes.

Le PLU affirme la volonté de la commune laquelle souhaite poursuivre un juste développement démographique (objectif de 25% de logements sociaux) et palier à la forte demande de logements dans le secteur.

Le PADD identifie plusieurs orientations: développer la nature en ville, la trame verte et bleue, traiter les enjeux énergétiques, favoriser les constructions durables à haute qualité énergétique et environnementale, développer les modes de déplacements et adapter l'offre de stationnement.

Les objectifs du projet s'adapte donc:

- Répondre à la demande croissante de la région vers la prise en compte de la biodiversité dans les projets urbains
- Répondre aux attentes des usagers via une offre de qualité, plaçant la nature au cœur du projet.
- Créer de nouveaux espaces attractifs et agréables pour tous, de nouveaux usages et services autour de la nature
- Promouvoir la qualité de vie et le bien être. Il s'agit d'apporter une mixité en terme d'usage et qualité d'espaces extérieurs

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La présence des Argiles vertes juste sous le fond de fouille (à partir de 91 – 90 NGF), formation très sensible aux variations hydriques et sujette aux phénomènes de retrait gonflement des argiles, conduit à proposer un système de fondations par pieux ou par fondations superficielles.

La nécessité de cuveler le niveau de sous-sol impose la réalisation d'un plancher porté. Pour se prémunir des phénomènes de retrait/gonflement des terrains argileux présents sous le fond de fouille (Argiles vertes), ce plancher sera sur vide sanitaire ou sur vide technique d'une épaisseur minimale de 12 cm. Ce vide peut être obtenu par mise en place d'un coffrage dégradable (type BIOCOPRA), d'un coffrage perdu ou par l'intermédiaire d'un plancher pré-fabriqués.

Le sous-sol étant concerné par une nappe phréatique et ses remontées potentielles, la mise en place d'une cuvelage est nécessaire. Il aura une structure support (plancher béton, voiles contre-terre..).

Le bois défriché sera soit stocké sur place (selon la valeur environnementale) ou envoyé en filière de gestion pour création d'énergie: biomasse avec un partenaire locale.

Durée des travaux: 36 mois soit environ 3 ans

Estimation de départ des travaux au 1er trimestre 2022 jusqu'au 1er trimestre 2025

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Développement d'un écosystème: travailler/habiter/s'amuser/se détendre.

Habiter autrement: au cœur d'un espace paysager / les Soho (travailler-habiter)

Travailler autrement: Le Révélateur accueille un lab de la ville inclusive "DreamCitiz"

Mixité des usages: Agriculture urbaine: ferme urbaine, jardins partagés, politique de compostage, stratégie zéro déchet / une crèche / une recyclerie - ressourcerie

- Innovation

L'efficacité énergétique: chaufferie Biomasse (EnR)

Label et certification: NF Habitat HQE, objectif BBCA rénovation (Révélateur), BiodiverCity à l'échelle de l'opération

Démarche Eco Quartier avec la ville

Démarche E+C- pour les maisons individuelles : utilisation matériaux bois, démarche bas carbone sur le Révélateur

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour les rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Belvédères NORD: Emmaüs habitat: 61 logements/29 parkings - Accession 76 logements accession/ 124 parkings - Social 31 logements sociaux / 16 parkings + Crèche / 4 parkings	3017m <sup>2</sup> SDP - 4390m <sup>2</sup> SDP - 1976m <sup>2</sup> SDP + 443 m <sup>2</sup> SDP
Le Révélateurs / 70 parkings	7166 m <sup>2</sup> SDP
Belvédères SUD: Accession 74 lgmt + 10 SOHO / 10 parkings	4759m <sup>2</sup> + 1002 m <sup>2</sup> SDP
Les Maisons Lumières accession 9 maisons accession / 18 parkings	969 m <sup>2</sup> SDP
Le village perché Accession (6 bâtiments): 186 logements accession / 150 parkings	11472 m <sup>2</sup> SDP

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de Malnoue et allée du  
Promontoire à Noisy-Le-Grand  
(93160)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2 ° 5 6 ' 8 9 " 39 Lat. 4 8 ° 8 4 ' 1 6 " 02

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 (110020462): Mares et boisements de la butte Verte à 575m à l'Est du site ZNIEFF type 2 (110030018) Bois de Saint-Martin et Bois de Celie à environ 1 km à l'Est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté de Biotope le plus proche : Bois Saint Martin (FR3800681) à environ 1,9 km au Sud du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris 2019-2024
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur une zone de monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie des zones humides potentielles établie par la DRIEE Ile-de-France en 2019 n'identifie aucune zone humide potentielle ou avérée au droit de l'opération

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne, approuvé le 15 novembre 2010 par l'arrêté n°10-2696
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic de l'Etat des milieux a été réalisé par Enviropol-Conseil La qualité des sols appréhendée via 40 fouilles/sondages de reconnaissance de sol menées jusqu'à -3/3,6m de profondeur: teneurs notables en Éléments Traces Métalliques, Hydrocarbures totaux, et absences d'autres substances (HAP, BTEX, PCB, COHV), teneurs notables à significatives en Elements Traces Métalliques (ETM: cadmium, cuivre, plomb, Zinc, mercure et/ou nickel)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de protection le plus proche est situé à plus de 5 km au Sud-Est du projet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site de Seine-Saint-Denis (directive Oiseau) FR112013 à 1,4 km au Nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit n'est répertorié dans ou à proximité du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une solution de rejet direct des eaux d'exhaure au milieu naturel par une ré-infiltration ou une réinjection profonde n'est pas envisageable. En effet, une solution par réinjection au droit du site pourrait entraîner un débordement des puits d'injection, car le milieu ne permettrait pas de se laisser infiltrer en raison des mauvaises perméabilités des terrains saturés. Seule la solution de rejet en réseau est envisageable pour la réalisation de structures enterrées.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet de rabattement de nappe impliquera la mise en place d'un dispositif de pompage de la nappe de Brie pour la réalisation de structures enterrées. Le volume des eaux d'exhaure ne devrait pas dépasser environ 91 000m3.  Des tranchées drainantes en phase travaux sont envisagées pour le dispositif de pompage, accompagnées de puisards, d'un système de décantation mobile dimensionné pour les volumes rejetés, un regard de prélèvement ou robinet, et un système de rejet du dispositif de décantation mobile.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tri et élimination hors site selon des filières appropriées et agréées des matériaux impactés et/ou non inertes destinés à être excavés selon le projet d'aménagement ainsi que ceux potentiellement incompatibles du point de vue sanitaire avec l'usage futur et situés en dehors des zones destinées à faire l'objet d'un terrassement), soit un volume total de matériaux estimé d'environ 17 600 m3 (volume demeurant à déterminer précisément selon la topographie du futur aménagement : emplacement des futurs sous-sols et futurs espaces extérieurs)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étude écologique Faune-Flore en cours de réalisation. Rendu de l'étude prévu en Octobre 2020. Il est à noter que la démarche de labellisation BiodiverCiy contribuera à la prise en compte des enjeux biodiversité, et à la mise en places de mesures d'évitement et de réduction.  Défrichage d'environ 22 160m2
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 , directive "Oiseaux" est localisé à 1,6 km au Nord du projet: Site de Seine-Saint-Denis, FR1112013

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étude écologique Faune-Flore en cours de réalisation. Rendu de l'étude prévu en Octobre 2020. Il est à noter que la démarche de labellisation BiodiverCiy contribuera à la prise en compte des enjeux biodiversité, et à la mise en places de mesures d'évitement et de réduction. Défrichement prévu, gestion du bois en partenariat pour création d'énergie renouvelable
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du site ne contient pas d'ICPE, ni de sites BASOL et BASIAS.  Plusieurs site SEVESO sont présents sur le territoire communal, ainsi qu'une canalisation de gaz naturel
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle étudiée se situe dans une zone d'aléa moyen vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement des argiles.  Le projet se situe en zone potentiellement sujette aux inondation de caves (Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne, approuvé le 15 novembre 2010 par l'arrêté n°10-2696)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier généré par les engins de chantier engendrera de nouveaux flux temporaires. Le projet crée de nouvelles voies: voirie partagée et apaisée, en zone 30. La voie est exclusivement destinée à la desserte des résidences, le stationnement est interdit. La voirie sera rétrocédée à la commune.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux de réalisation du projet vont engendrer des bruits de chantier liés aux différentes tâches effectuées (circulation, construction de nouveaux bâtiments, évacuation des matériaux,...). Les bruits de chantier induisent des nuisances pour les riverains. Dans le cadre des bonnes pratiques de chantier, des actions seront menées pour réduire et éviter les nuisances acoustiques. Les sources de bruit principales sont liées au passage du RERA.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité industrielle prévue sur le site ne pourra générer des odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Passage du RERA en bordure Nord du périmètre. Une étude acoustique a été réalisée en 2020 (cf. Annexe).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage nocturne des chantiers sera limité afin d'éviter des émissions lumineuses supplémentaires. En exploitation, les éclairages des façades des bâtiments induiront une augmentation des émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets polluants seront liés aux engins de chantier. Une fois le projet réalisé, ces rejets dans l'air seront dus au trafic des véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un débit d'exhaure total pour tenir les eaux souterraines en dessous des cotes objectives serait compris entre 17 et 20 m<sup>3</sup>/h (à confirmer).</p> <p>Pompage de chantier avec débit d'exhaure entre 10 et 20 m<sup>3</sup>/h selon les infrastructures</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les risques de pollution en phase chantier seront évités par la mise en place de mesures de bonnes pratiques de chantier (zones de stockage de produits polluants sur aires étanches avec bacs de rétention, mise à disposition de kits anti-pollution,...etc.)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic amiante a été réalisé sur le révélateur en juin 2020.</p> <p>Les déchets produits en phase exploitation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIB (Déchets industriels banals)</li> <li>- OM (Ordures ménagères)</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de l'ancienne école Louis Lumière en espace de co-living / co-living, Tiers lieux, et espace de formation, Recyclerie</li> <li>- Création de logements</li> <li>- Création d'une ferme urbaine, jardins partagés</li> <li>- Création d'une crèche</li> </ul>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

En 2018 deux projets sont localisés à proximité sur la commune de Noisy-Le-Grand: -projet d'aménagement "Les espaces d'Abraxas" ( 2ha 640 lgmts, commerces de proximité en pied d'immeuble, 2 crèches et un hôtel) et le projet des Bas Heurts (ZAC d'environ 11ha, accueillant entre 700 et 900 lgmts) soit à environ 2 km du projet à l'Ouest du projet

En 2020, projet lot B1 ZAC Haute Maison à Champs-sur-Marne, le long de la ligne RER A consiste en la réalisation de 7 bâtiments à usage mixte pour une SDP de 26 800m²: programmation mixte, résidence intergénérationnelle, crèche inter-entreprise et un bâtiment d'activité tertiaire, à environ 1,2 km au Sud-Est du projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des études techniques ont été conduites ou sont en cours dans le cadre du projet (géotechnique, hydrogéologique, acoustique, trafic...). Les incidences et enjeux du projet, ainsi que la définition des mesures spécifiques sont appréhendées et explicitées puis seront prises en compte dans le cadre du projet:

- Aménagement d'espaces verts, voirie apaisée et plan d'eau central / Ferme urbaine et jardin partagé
- Mesures de gestion pour la qualité des sols: tri et élimination des matériaux impactés et incompatibles du point de vue sanitaire/ suivi des mesures de gestion par AMO spécialisé
- Mesures pour la protection des eaux: dispositif de pompage en phase travaux par tranchée drainante et puisard, système de décantation mobile permettant l'abattement des matières en suspension, compteur d'enregistrement des volumes rejetés au réseau, suivi des analyses des eaux pompées
- Mise en oeuvre de mesures de gestion appropriées des écarts constatés concernant la qualité des sols: tri et élimination hors site des matériaux impactés et/ou inertes destinés à être excavés; recouvrement par des matériaux sains ou terre végétale
- Mise en place de démarche environnementale et certification
- Les travaux seront réalisés dans le respect de l'environnement et contractualisés à travers la mise en place d'une charte type "

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux seront réalisés dans le respect de l'environnement et des riverains. isolement acoustique en conformité avec les exigences réglementaires. Des mesures seront mises en oeuvre pour réduire la pollution du bâti. L'ensemble des mesures préconisées par les études techniques (géotechniques, pollution des sols, écologiques, etc.) seront intégrées à la conception du projet.

Les labellisations et certifications des nombreux bâtiments créés du projet obligent également un suivi et le respect de l'environnement.

Ainsi, au vu des enjeux et de leur prise en compte, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Diagnostic de l'État des milieux, Enviropol-Conseils, 30/01/2020

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



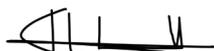
Fait à

Issy les Moulineaux

le,

10.11.2020

Signature



---

## **Annexe 2 : Plan de situation au 1/ 25 000**

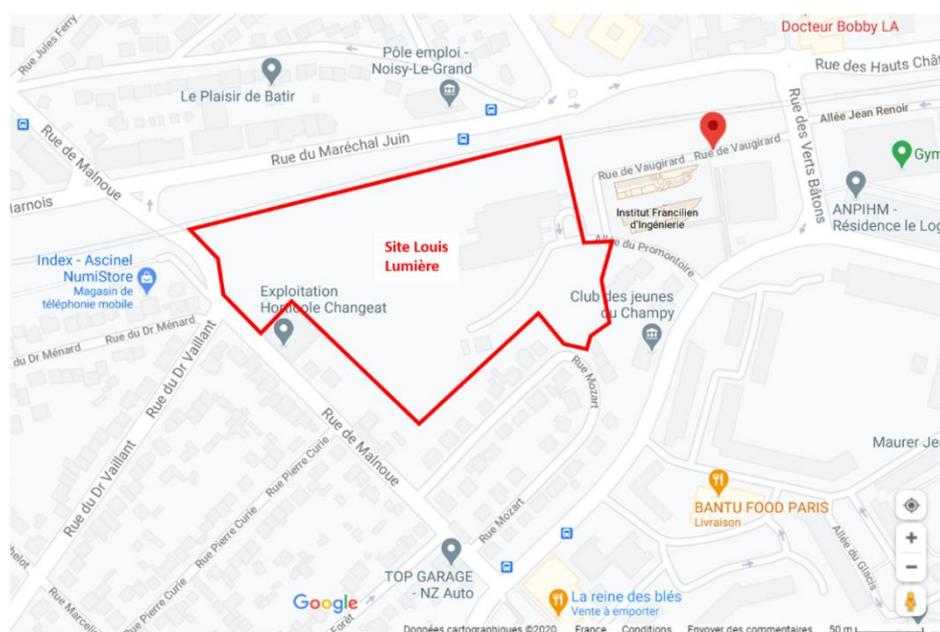
LOCALISATION A L'ECHELLE DU TERRITOIRE



## Annexe 3 : Plan de localisation proches et photographies de la zone d'implantation



*Emprise du projet*



*Emprise du projet et détail des rues et voiries*



● Parties Cent. et S : Vue de leur bordure W depuis le N (anc. zone de maraîchage)



● Partie N-E : Vue de sa bordure E vers le N (rue de Vaugirard)



● Partie S-E : Vue de sa bordure intérieure E vers le N (friche arbustive)

*Photographies du site prises entre septembre et octobre 2019*



*Photographies du site (Google maps, 2029). Rue de Malnouve.*



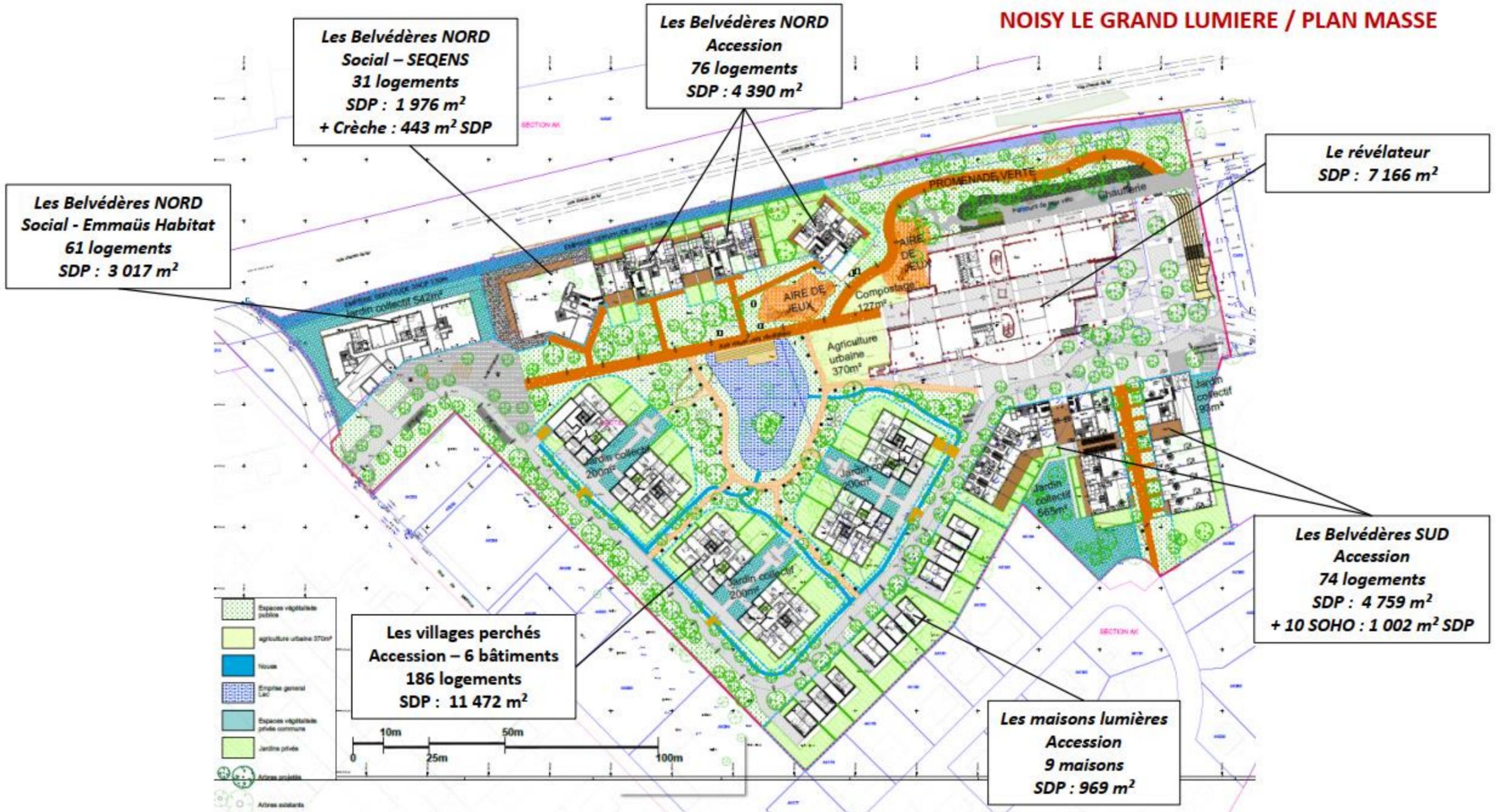
*Photographies du site prises entre septembre et octobre 2019. Rue de Vaugirard.*

## Annexe 4 : Surfaces des différentes composantes du projet

		Surface totale	Zone publique	Zone privée
Pavage béton	m <sup>2</sup>	1 742,00	1 742,00	
Dallage béton	m <sup>2</sup>	3 995,00	3 048,00	947,00
Béton désactivé	m <sup>2</sup>	1 391,00	1 391,00	
Stabilisé renforcé	m <sup>2</sup>	484,00	484,00	
Platelage bois	m <sup>2</sup>	164,00	164,00	
Espaces verts	m <sup>2</sup>	8 044,00	8 044,00	
Agriculturee urbaine	m <sup>2</sup>	396,00	396,00	
Noue	m <sup>2</sup>	341,00	341,00	
Lac	m <sup>2</sup>	761,00	761,00	
Espaces végétalisés privés communs	m <sup>2</sup>	2 474,00		2 474,00
Jardins privés	m <sup>2</sup>	3 904,00		3 904,00
Aire de jeux	m <sup>2</sup>	564,00	564,00	
Parcours de jeux vélo	m <sup>2</sup>	451,00	451,00	
Zones impérmeables	m <sup>2</sup>	11 848,00	3 451,00	8 397,00
<b>Total</b>		<b>36 559,00</b>	<b>20 837,00</b>	<b>15 722,00</b>

## **Annexe 5 : Plan Masse du projet**

**NOISY LE GRAND LUMIERE / PLAN MASSE**

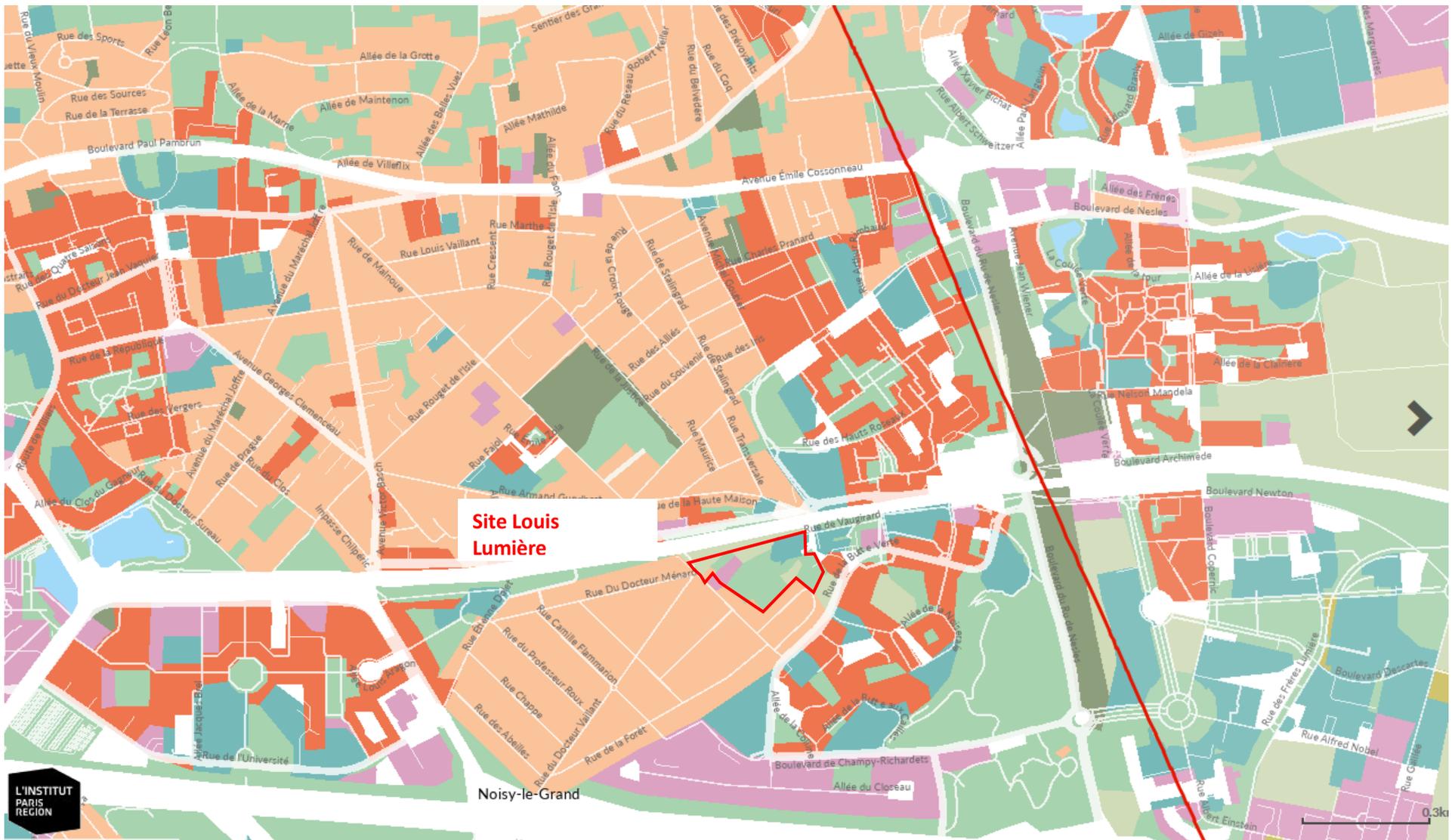


Plan masse du projet

## **Annexe 6 : Plans des abords du projet**



*Plan d'occupation des sols (échelle 100 m)*



Plan d'occupation des sols (échelle 3 km)

## **Annexe 7 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000**

Le projet n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000 existants en région parisienne de par sa distance de plus d'1,5 km, mais également par l'aspect très urbain du territoire qui fragmente les espaces naturels.

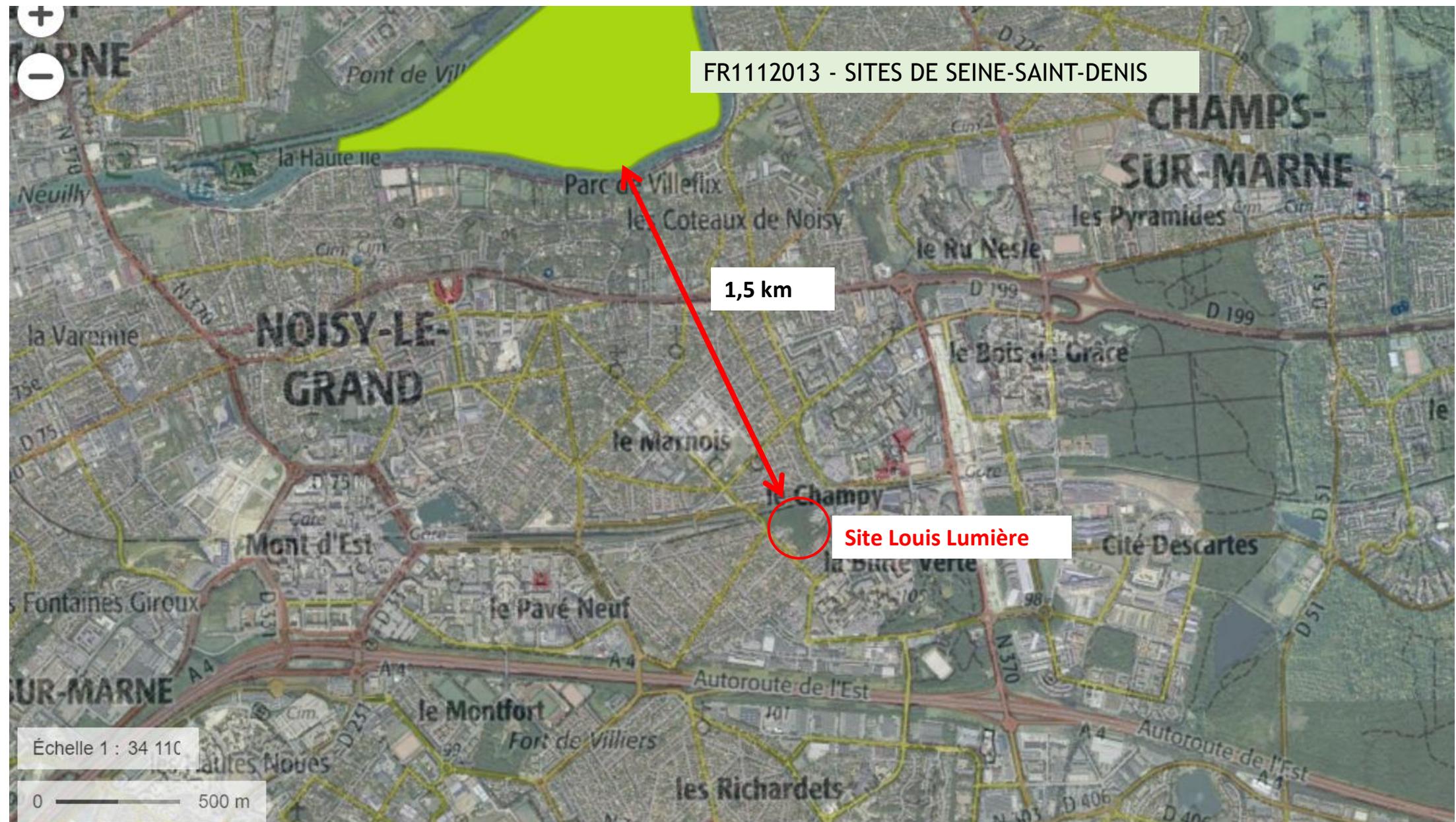
FR1112013 - SITES DE SEINE-SAINT-DENIS

1,5 km

Site Louis Lumière

Échelle 1 : 34 110

0 — 500 m





Surface à défricher  
22 160 m<sup>2</sup>

Zone refuge de biodiversité

**LEGENDE :**

- Emprise du site  
36 600 m<sup>2</sup>
- Espace boisé existant  
24 900 m<sup>2</sup>
- Espace boisé à défricher  
22 160 m<sup>2</sup>
- Zone refuge préservée du déboisement : 2 740 m<sup>2</sup>